Régisseur - Technicien de spectacles (H/F/X)



Communication - Audiovisuel | Chef d'entreprise

Durée	Tranche d'âge	Finalité	Pratique en entreprise / Alternance	Métier en pénurie / Fonction critique
3 ans	18 à 25 ans 25 ans et +	Diplôme	Oui	Non

Vous préférez oeuvrer en coulisse plutôt que sous les projecteurs ? Vous préférez tirer les ficelles et pousser les manettes plutôt que de faire tout un numéro ? Grâce à cette formation tout sauf théâtrale, vous apprendrez l'envers du décors du métier de Régisseur - Technicien de spectacles !

Le champ d'activité du Régisseur Technicien de spectacle est essentiellement centré sur l'organisation technique d'événements de spectacles vivants. Ce type de spectacle se caractérise par ses aspects bien sûr humains mais également par ses aspects d'animation et de techniques.

Le régisseur technicien de spectacle est capable d'assurer un réglage son, un réglage lumière, un réglage vidéo, une régie plateau avec ou sans conduite et un montage de décor.

Il exécute les intentions scénographiques lors de la mise en œuvre d'un spectacle. Il restitue le plus fidèlement une image sonore et visuelle établies en fonction d'une mise en scène, d'une dramaturgie et d'une scénographie. Il apporte des solutions adaptées pour obtenir des installations les plus performantes.

Il adapte des fiches techniques de son, d'éclairage, de vidéo et de plateau en fonction des exigences et pour la meilleure représentation artistique. Il étudiera le besoin du maître d'ouvrage (metteur en scène, chorégraphe…) et participera aux décisions concernant les conditions techniques de réalisation du spectacle.

Alors si vous souhaitez provoquer le lever de rideau quant à votre avenir professionnel, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

Pratique en entreprise ?

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

- de préférence via le modèle de formation en alternance *(https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance)* : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.
- sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 500h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

  - 250 heures en 2ème année
  - 250 heures en 3ème année

Débouché(s) métier(s)

Régisseur - Technicien indépendant / Régisseuse - Technicienne indépendante
Machiniste, Régisseur / Régisseuse son, lumière, vidéo, plateau ou général
Employé / Employée dans une entreprise de construction, de vente ou de location d'équipement scénique
Responsable technique d'une salle de spectacle

Débouché(s) future(s) formation(s)

Régisseur audiovisuel *(https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/audiovisuel-regisseur-hfx)*

Réalisateur audiovisuel *(https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/realisateur-audio-visuel)*

Organisateur - Animateur d'événements musicaux *(https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/organisateur-animateur-devenements-musicaux)*

Assistant de production audiovisuelle *(https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/audiovisuel-assistant-de-production-hfx)*

Point(s) fort(s)

Travail en équipe ou en autonomie Contact client Créativité Horaires décalés

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française

Aptitudes

Ces activités peuvent se faire en différents lieux en interne d'un bâtiment ou en plein air. Il peut être amené à participer à une "tournée" et donc de se déplacer à l'étranger.

Il doit s'adapter aux technologies des partenaires associés à la représentation et aux mœurs locaux. Ses facultés d'échange et la connaissance de la langue anglaise sont pratiquement nécessaires pour ces entreprises. De plus, il lui arrive d'analyser des fiches ou notices techniques et des documents en anglais.

En général, pour évoluer dans ce métier, il devra développer ses capacités humaines et culturelles. Enfin, il a de bonnes capacités de communication pour travailler en équipe.

Programme

1ère année :

- U25/5 Organisation de l'espace et les métiers de la régie (56h)
- U25/5 Organisation du plateau (56h)
- U25/5 Organisation de l'éclairage (44h)
- U25/5 Organisation du son (48h)
- U25/5 Organisation de la vidéo (28h)

2ème année :

- U25/6 Comptabilité et gestion financière (32h)
- U25/6 Création d'entreprise, droit et législation (26h)
- U25/6 Présentation des objectifs du TFE (4h)
- U25/6 Réalisation de la vidéo (20h)
- U25/6 Séminaire "régies" (20h)
- U25/6 Analyse critique personnelle d'une réalisation de spectacle (4h)
- U25/6 Réalisation du plateau (38h)
- U25/6 Réalisation du son (44h)
- U25/6 Réalisation de l'éclairage (44h)

3ème année :

- U25/7 Séminaire "conduite de spectacle" & coaching TFE (24h)
- U25/7 Projet d'entreprise - esprit d'entreprendre (12h)
- U25/7 Gestion commerciale (8h)
- U25/7 Fiscalité (12h)
- U25/7 Comptabilité et gestion financière (18h)
- U25/7 Création d'entreprise, droit et législation (12h)
- U25/7 Conception éclairage (32h)
- U25/7 Conception plateau (40h)
- U25/7 Conception son (32h)
- U25/7 Régie générale et gestion spécifique (24h)
- U25/7 Conception vidéo (18h)

Conditions d'admission à une formation pour adultes

- Ne plus être soumis à l'obligation scolaire *(https://www.enseignement.be/parcours-dapprentissage/secondaire-ordinaire/inscription/obligation-scolaire#c5563)* ;
- Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :
  - Soit **être titulaire du certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;
  - Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;
  - Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

- L'inscription aux cours est ouverte **jusqu'à 3 mois après le début des cours** *(https://www.ifapme.be/actualites/dates-rentree)*. Il est possible de s'inscrire à certaines formations *(https://www.ifapme.be/rentree-janvier)* pendant le mois de **janvier**.
- **Des droits d'inscription sont requis**. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 350 et 450€ ou plus.
- Prenez contact avec le Centre IFAPME *(https://www.ifapme.be/centres)* qui organise la formation : consultez les modalités d'inscription pour l'année 2026-2027 *(https://www.ifapme.be/inscriptions2026)*.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

- votre **carte d'identité** ;
- une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;
- si vous êtes demandeur d'emploi et que vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" *(https://www.ifapme.be/penurie) (https://www.ifapme.be/penurie)*, une **attestation d'inscription au FOREM** *(https://www.leforem.be/)* pour profiter d'une éventuelle dispense.

Trouver un stage

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.
Pour préparer votre convention de stage ou en cas de difficultés pour trouver une entreprise-formatrice, contactez un Service Alternance IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

- votre carte d'identité
- la preuve de votre inscription à la formation.

Sites de formation

Liège - Château Massart, La Louvière.